

charges seigneuriales ? Et avec les facilités de propagande qui existent aujourd'hui, qui osera dire que cet esprit ne s'introduira point dans le Bas-Canada ? Il y a plus de vingt ans que celui qui écrit ces lignes, demeurant alors dans une paroisse du district des Trois-Rivières, fut sollicité par les habitants de se mettre à la tête d'une agitation contre les droits seigneuriaux. Si les agitateurs de 1849, au lieu de demander l'annexion du Canada aux Etats-Unis, chose qui répugnait aux idées et aux sentiments du peuple canadien, eussent fait les mêmes efforts pour le soulever contre les seigneurs, croit-on qu'ils n'auraient pas eu plus de succès ? Nous ne pensons pas risquer beaucoup de nous tromper en prédisant que si la question seigneuriale n'est réglée dans le parlement qui vient d'être élu, la prochaine élection générale se fera d'après un programme spoliateur des droits seigneuriaux. Que les seigneurs y réfléchissent.

Cette question est pour le Bas-Canada ce qu'est pour le Haut-Canada celle des réserves du clergé : plus le règlement en sera retardé et plus il sera difficile de la régler d'une manière juste et satisfaisante pour toutes les parties intéressées. On peut dire avec vérité de la voix populaire, quand il s'agit d'intérêts matériels : *vires acquirit eundo*. Le cri contre la tenure seigneuriale ira de plus fort en plus fort jusqu'à ce que le gouvernement et le parlement se trouvent débordés, et alors la spoliation des seigneurs sera inévitable.

Album Littéraire et Musical de la Minerve, livraisons de Mai et Juin, publié par Ludger Duvernay, No 15, rue St-Vincent, Montréal.

N'ayant pas aperçu dans les Mélanges de notice sur les deux livraisons de mai et juin de l'Album de la Minerve, je réajoute à ce sujet ma chronique ordinaire que le nouveau rédacteur de ces Mélanges a dû s'être engagé à continuer.

Ce n'est certes pas par amusement que je fais mensuellement cette rapide appréciation de ce recueil littéraire ; car il n'est guère de sujet plus aisé que l'appréciation d'un livre tout composé de morceaux détachés. Ces extraits sont le plus souvent trop courts et d'une portée trop peu étendue pour que la critique puisse s'exercer à l'aise ; l'appréciation doit alors se ressentir du peu de valeur ou de la légèreté du sujet traité. L'histoire populaire de Napoléon par Marco de St-Hilaire est néanmoins une exception, puisque c'est un ouvrage de longue haleine, bien que publié par fragments dans l'Album. Aussi me suis-je d'ordinaire arrêté davantage devant elle, n'ayant presque toujours que des louanges à lui donner. En voyant la fin dans les deux livraisons d'aujourd'hui je dois toutefois ajouter par remarque générale que Marco de St-Hilaire s'est contenté de se faire le pionneur de Napoléon ; il n'a pas assez appuyé sur les actes reprochables de son héros. En le faisant, il n'aurait cependant causé aucun tort à la mémoire de l'Empereur, puisque l'exposition de ses faiblesses et de ses fautes, mise en face de ses succès faits et de toutes ses belles et bonnes actions, nous l'aurait présenté comme un homme, mais aussi comme un des plus grands génies qui aient jamais existé, tandis qu'en ne présentant que le côté magique et héroïque de la vie de Napoléon, on donne à douter si l'Empereur était bien un homme et on favorise l'opinion populaire qui en fait un demi-dieu.

Le Chevalier Blanc est une légende Irlandaise qui, à la peinture des charmes de la vie chevaleresque, joint un exemple admirable d'amour de la patrie. C'est bien là le caractère du fier et courageux Irlandais.

La suite de Berlin et les Berlinais en 1850 sera lue avec intérêt et avec un tableau de mœurs instructif et amusant.

Une de perdue, deux de trouvées continue dans les deux livraisons que nous analysons, et ne semble pas arriver à sa fin. Cette fois, nous assistons à une révolte d'esclaves, et l'auteur nous expose un plan pour l'émancipation des nègres. Savoir où en veut venir G. B., c'est plus qu'on peut dire. Le lecteur ne serait pas surpris maintenant de voir arriver quelque épisode des guerres du Mexique, puis une trentaine de pages sur les guerres européennes, le tout devant se terminer par une expédition au Cap Horn. Ces remarques ne sont pas en mauvais parti, mais seulement pour que l'auteur sache ce que l'on dit et pense de son roman. Le fait est que c'est d'assez longue haleine, et que, d'après toutes les apparences, quelque chose que fasse G. B., il aura bien de la peine maintenant à faire croire qu'il n'y a pas de hors-d'œuvre dans son ouvrage. Au reste, le plan d'émancipation qu'il suggère présente plusieurs bonnes idées qui, mises à exécution, pourraient de beaucoup améliorer la condition de la race noire aux Etats-Unis.

Le Coup d'œil sur l'histoire de la Peinture est admirablement bien choisi pour l'Album. C'est un article qui joint l'utile à l'agréable, et qui traite d'un sujet trop peu connu et apprécié parmi nous. Il ne s'agit ici que de Pécole d'Italie. Il est à espérer qu'on ne se bornera pas à cela, et que la France, l'Allemagne, l'Espagne, etc. seront exploitées tour à tour. En attendant, laissons l'histoire pour revenir au roman.

Le Kobal est une de ces chroniques allemandes qui ont un puissant attrait pour les imaginations impressionnables et pour les cœurs jeunes encore dans leurs desirs et leurs affections. La morale y est soigneusement respectée, et, malgré cela, quoiqu'on dise nos ans, qui élèvent si haut Eugène Sue et ceux de son école, l'intérêt s'y soutient bien et la curiosité y trouve des aliments. Les plus belles vertus sont au prises avec les instincts les plus égoïstes ; l'homme de bien est là luttant contre le crime en personne. On conçoit assez ce que peut présenter un pareil sujet traité par une plume élégante comme l'est celle d'Alfred des Essarts. Je suis bien certain que le Kobal ne sera pas pour les lecteurs de l'Album l'article le moins intéressant.

M. Chs. Levesque a orné l'Album d'un nouveau morceau de poésie. C'est un sujet religieux qu'il a choisi, la Croix, et c'est avec discernement, puisque ce sujet lui a suggéré plusieurs bons vers, je devrais dire un grand nombre d'excellents vers. Il me semble qu'il y a dans la poésie de ce jeune poète une amélioration sensible. La retraite à la campagne ne doit être favorable à la poésie douce et aimable ; pour lui donner tout le relief nécessaire, les études sérieuses ne doivent pas non plus manquer. C'est sans doute ce que fait notre compatriote.

Les Epines d'une Couronne peuvent donner sujet à bien des réflexions à quelques uns des lecteurs de l'Album. Je les leur recommande spécialement. Elles comprennent comment il faut qu'une femme aime les arts. Et les religions pourraient leur faire l'application de ces réflexions à d'autres sciences ou occupations. Après cela, qu'elles lisent la physiologie et l'hygiène des Femmes. Elles n'auront pas ce jour-là, comme toujours sans doute, un quart d'heure fort utilement.

Les Instructions pour les devoirs sont trop longues pour moi ; je n'en parle point, et les soins hygiéniques des devoirs ne peuvent être trop pris, ce qui est généralement bien observé.

Quant au rébus, demandez l'explication à M. Duvernay. Il vous dira ce qu'il en a fait le temps où la mort d'après cela, il vous annonçera que le volume de l'Album pour 1851 n'aura que six livraisons ; mais qu'il contiendra son recueil littéraire au moins encore une année, comptant plus qu'il n'a jamais eu l'appui de tous les amis d'une littérature nationale et qui pour cela ne doit jamais blesser la morale ou la religion. (Commenté.)

Plusieurs articles, dont l'un au sujet de la lecture de M. C. TAILHADES, sont ajournés faute de place.

CORRESPONDANCE.

Le Pays.

M. le Rédacteur,

Tel est le titre d'une insidieuse déception que vient de publier, sous le nom de prospectus, le parti du ci-devant Avenir. . . . .

Nous n'avons point le temps aujourd'hui de mettre en lumière tout ce que ce prospectus a de vague, de faux, d'artifice et de danger. Il est regrettable de voir des Canadiens sensés, honnêtes, religieux même donner dans le piège de nouveau. On l'Avenir était une feuille respectable et consciencieuse pour un vrai Canadien, ou c'était une feuille propre à bienlever dans notre pays l'ordre politique et religieux. Si cette feuille est tombée, que doit-on en conclure ? Rien autre chose si ce n'est que sa marchandise était avariée, et très avariée ; car, soutenue d'abord par toute l'ardeur et le talent d'un certain nombre de jeunes gens ; soldée plus tard pas le parti Tory ; dénigraient au besoin ses doctrines, changeant de masque à volonté, selon l'état plus ou moins prononcé de ses opinions ; cessant la guerre faite au clergé sans cesser de proscrire toute idée de religion de ce qu'elle appelait la politique ; vilipendant le gouvernement du pays depuis la base jusqu'au faite ; préconisant le régime républicain *per fas et nefas* ; comment se fait-il qu'avec tout d'impudence et de moyens, cette feuille néanmoins soit descendue si tôt dans le tombeau ? Et pourquoi elle se transforme aujourd'hui de nous seulement et de ton, on donnerait la main à ce nouveau stratagème ! Jamais cette feuille n'a posé ses prétendus principes d'une manière plus dangereuse. Point de monarchies nulle part, cette fois ; ça été une longue erreur des parties, assez simples pour ne pas s'apercevoir qu'ils renonçaient à la dignité de l'homme en vivant sous cette forme honteuse de gouvernement. Ainsi, par exemple, la monarchie de quatorze siècles de la France, où les plus grands hommes et les plus belles œuvres ont paru, n'a été qu'un vil sergent digne d'être stupides ou criminels. Ce sont messieurs Desaulles et Labrèche-Viger qui le disent, et qui s'engagent à le faire croire. Dieu veuille qu'ils y réussissent comme dans leurs élections démocratiques !

Il suffit pour le moment de citer cette première balourdise qui ouvre le prospectus en question. Le reste est de même valeur : aussi faux, aussi insidieux, aussi mal défini, aussi propre à berner les dupes et à tromper les simples. De bons marchands, d'honnêtes ouvriers, des cultivateurs confiants, seront pris peut-être de nouveau au langage naïf et sophistique des ardens docteurs de la démocratie. Ce serait donc justice, charité, patriotisme de suivre pas à pas la nouvelle messagerie de discorde et de fausse doctrine que va recéler le mielleux organe qui s'annonce. On ces messieurs sont de bonne foi. Il y a tant d'esprits d'erreur et de mensonge qui soufflent aujourd'hui en tous sens ! ou ils savent ce qu'ils font. S'ils le savent, on ne saurait trop les contredire et servir le peuple du venin de leurs doctrines. S'ils sont de bonne foi, le même devoir incombe ; car, le poison offert par mégarde ou par malice est toujours du poison. La démocratie, est-il dit, sera le thème éternel de la nouvelle tribune. Quelle démocratie ? Il faut voir le talent avec lequel les nouveaux journalistes définissent cette belle utopie. Elle vient de Dieu, ni plus ni moins ; elle fait tout l'homme, elle est sa dernière fin en cette terre. L'Évangile n'en dit pas plus de la grande affaire du salut éternel de l'homme. Soyez donc démocrate, c'est tout ; vous êtes juste, vertueux, noble, digne de jouir de la vie et de tous les honneurs de la postérité. Les autres sont des niais, des ignorants, des esprits faibles, de vils esclaves, des imbéciles qui touchent de près aux quadripèdes. — Et quel tems, bon Dieu ! pour parler des miracles de la démocratie ! quand la démagogie et le socialisme, ses très légitimes enfants, doivent aujourd'hui par toute l'Europe le sein de leur mère.

Étrange aberration dans de jeunes têtes canadiennes, instruites aux sources les plus pures ! Vertige inconcevable, qui se comprend dans cette Europe volcanisée depuis bientôt un siècle ; mais en Canada, terre de repos et de foi ! terre de vrais principes s'il s'en trouve encore sous le globe !

Comme de raison, il n'est pas dit un mot de religion dans le prospectus. Cependant, on y parle largement, dit-on. Sans doute, comment pourriez-vous parler de la religion sans vous compromettre et vous faire connaître, comme le ci-devant Avenir ? Vous n'y avez même pas mis votre sophisme chéri, l'exclusion de la religion de tout ce qu'il vous plaît d'appeler de la politique. C'est pourtant la votre meilleure chance de succès.

Il est à espérer que des journaux vraiment canadiens surveilleront de près les nouveaux confrères. Quand verrons-nous une feuille publiée uniquement dévouée au redressement des erreurs implantées dans le pays sous le nom de politique, de démocratie, d'économie sociale et le reste ? Quand aurons-nous un véritable Institut Canadien et Catholique, qui célébrera et défendra les catholiques contre les catholiques, les canadiens-français contre les canadiens-français ? Toronto, Bytown et autres lieux du Haut-Canada, ont créé de semblables institutions pour le lysisme, et le protestantisme. Ici, nous rappelons cette vérité du jour : Il y a beaucoup de protestants parmi les catholiques et

beaucoup de catholiques parmi les protestants. Il nous faudrait donc, à tous égards, de semblables institutions. Mais ce n'est pas avec un régime philosophique, avec un personnel de toute croyance, avec des bibliothèques de toutes conceptions qu'on fait des instituts catholiques, utiles à sa nation. Cependant, il serait tems peut-être encore d'éclairer et de sauver le peuple. C'est un vœu depuis longtemps fait. Dieu sans doute y pourvoira autrement, puisque ces moyens ont semblé jusqu'ici si impraticables. En attendant, bon peuple canadien, gare, plus que jamais, à la démocratie pacifique qu'on t'offre ! Celle de l'Avenir était une franchise et une loyauté en comparaison : celle-ci est un de ces parfums assoupissants de l'Orient, qui tue agréablement ses amateurs.

UN CANADIEN FRANÇAIS.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER.

France.

On lit dans l'Univers de Paris la lettre suivante de M. de Montalembert :—

Paris, 12 décembre 1851.

M. le Rédacteur,

Je reçois chaque jour des lettres qui ont pour but de me consulter sur la conduite qu'il convient de tenir dans les circonstances présentes, et spécialement dans le scrutin qui va s'ouvrir le 20 de ce mois pour répondre à l'appel que le Président de la République a adressé au peuple français. Il m'est matériellement impossible d'écrire à chacune des personnes qui me font l'honneur de m'interroger ; et cependant je serais désolé de ne répondre que par le silence et une apparente indifférence à la confiance qui m'est témoignée et qu'ont pu me valoir vingt ans de luttés publiques pour la cause de l'Église et de la société.

Permettez-moi donc, monsieur le Rédacteur, d'user de la publicité de votre journal pour exprimer l'avis qui m'est demandé.

Je commence par constater que l'acte du 2 décembre a mis en déroute tous les révolutionnaires, tous les socialistes, tous les bandits de la France et de l'Europe. C'est, à mon gré, une raison plus que suffisante pour que tous les honnêtes gens s'en réjouissent et pour que les plus froissés d'entre eux s'y résignent.

Je me dispense d'examiner si le coup d'État, que chacun prévoyait, pouvait être exécuté dans un autre moment et par un autre mode. Il me faudrait pour cela remonter aux causes qui l'ont amené et juger des personnes qui ne peuvent aujourd'hui me répondre.

Je ne prétends pas plus garantir l'avenir que j'ingère le passé. Je ne m'occupe que du présent, c'est-à-dire du vote à émettre Dimanche en huit.

Il y a trois partis à prendre : le vote négatif, l'abstention, le vote affirmatif.

Voter contre Louis-Napoléon, c'est donner raison à la révolution socialiste, seule hérétique possible, quant à présent, du gouvernement actuel. C'est appeler la dictature des rouges à remplacer la dictature d'un prince qui a rendu depuis trois ans d'un côté les services à la cause de l'ordre et du catholicisme. C'est, en admettant l'hypothèse la plus favorable et la moins probable, rétablir cette tour de Babel qu'on appelait l'Assemblée nationale, et qui, malgré tous les hommes distingués et honnêtes qu'elle comptait en si grand nombre, s'était profondément divisée au milieu de la paix et de l'ordre l'aurait été et serait à coup sûr impuissante devant la crise formidable qui nous domine.

S'abstenir, c'est renier tous nos antécédents ; c'est manquer au devoir que nous avons toujours recommandé et accompli sous la monarchie de Juillet comme sous la République ; c'est abdiquer la mission des honnêtes gens au moment même où cette mission est la plus impérieuse et la plus féconde. Je respecte profondément les scrupules honorables qui inspirent à une foule d'esprits honnêtes la pensée de l'abstention. Mais je sais aussi que de grands politiques, fort peu scrupuleux d'ailleurs, après nous avoir menés à nous sommes, après nous avoir condamnés à la porte de toutes nos libertés par l'abus qu'ils en ont fait ou laissé faire, préchant aujourd'hui qu'il faut faire le vide autour du pouvoir. Je m'incline devant le scrupule ; je proteste contre la tactique. Je n'en conçois pas de plus immorale ni de plus maladroite. Je défie qui que ce soit de la justifier au point de la conscience et de l'histoire. L'histoire dira comment la France entière, après l'ignoble surprise du 24 février, a reconnu l'autorité des hommes de l'Hôtel-de-Ville, parce qu'ils offraient une chance d'échapper à l'abîme qu'eux-mêmes venaient de creuser. Que les preux, s'il en est, qui en 1848 ont protesté contre la destruction de la royauté, contre l'expulsion brutale des deux chambres, contre le désarmement de l'armée, contre l'usurpation de tous les pouvoirs et la violation de toutes les lois, que ceux-là nient le droit de protester et de s'abstenir aujourd'hui, je le veux bien. Mais je ne reconnais ce droit à aucun de ceux qui ont accepté la République en février, à aucun de ceux qui ont envoyé des représentants pour remplacer les députés chassés de leurs bancs par une horde de barbares, ou qui y ont été siéger eux-mêmes, pour y proclamer que le Gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie et pour y voter l'exil de la maison de Bourbon ! Quant à la conscience, celle qui s'est résignée à accepter un jour pareil, crainte de pire, ne saurait guère éprouver des difficultés sérieuses et succéder à confirmer le pouvoir qui nous a rendu l'ordre et la sécurité en 1848, et qui seul peut nous préserver de l'anarchie en 1852.

L'instinct des masses ne s'y est pas plus trompé alors qu'aujourd'hui. Louis-Napoléon sera en 1852, comme en 1848, l'élu de la nation. Cela étant, j'estime qu'il n'y a rien de plus imprudent, je dirai même rien de plus insensé pour les hommes religieux et pour les amis de l'ordre, dans un pays comme le nôtre, que de se mettre en travers ou à côté du vœu populaire, lorsque ce vœu n'a rien de contraire à la loi de Dieu, ni aux conditions fondamentales de la société. Il y a parmi nous un trop grand nombre d'hommes infiniment respectables qui semblent avoir pour politique de marcher à contre-courant de l'opinion générale. Quand ce pays était fou de liberté et d'institutions parlementaires, ils lui objectaient le droit absolu de la royauté. Aujourd'hui qu'il est, pour le quart d'heure, affamé de silence, de calme et d'autorité, ils lui imposeront volontiers la souveraineté de la tribune et de la discussion. A ce compte-là, s'il venait jamais à redemander la monarchie ils se verraient condamnés à perpétuer la République.

Reste donc le troisième parti, le vote affirmatif. Or, voter pour Louis-Napoléon, ce n'est pas approuver tout ce qu'il a fait ; c'est choisir entre lui et la ruine totale de la France. Ce n'est pas dire que son gouvernement est celui que nous préférons à tout ; c'est dire simplement que nous préférons un Prince qui a fait ses rêves de résolution et d'habileté, à ceux qui font aujourd'hui les leurs par le mensonge et le pillage. Ce n'est pas confondre la cause catholique avec celle d'un parti ou d'une famille, c'est armer le pouvoir temporel, le seul pouvoir possible aujourd'hui, de la force nécessaire pour dompter l'armée du crime, pour défendre nos églises, nos foyers, nos femmes contre ceux dont les convoitises ne respectent rien, qui tirent à l'habileté, qui visent au propriétaire, et dont les balles n'épargnent pas les curés. Ce n'est pas sanctionner d'avance les erreurs ou les fautes que pourra commettre un gouvernement, faillible comme toutes les puissances d'ici-bas ; c'est déléguer au chef que la nation s'est déjà une fois choisi, le droit de préparer une Constitution qui ne sera certes pas plus dangereuse et plus absurde que celle dont les neuf cents représentants élus en 1848 ont doté la France, et contre laquelle j'ai eu le bonheur de voter.

J'ajouterai qu'en revenant à l'unité de pouvoir, sans exclure les tempéraments et les freins qui sont le premier besoin de tout gouvernement, on franchit l'étape la plus difficile dans la route de la véritable restauration sociale, celle des idées et des mœurs.

Je viens de relire les lignes que vous m'avez permis d'insérer dans l'Univers, comme un cri de ralliement à nos frères ébahis, le 27 février 1848, trois jours après la chute soudaine du Trône. J'y trouve ces mots : "Le drapeau que nous avons planté en dehors et au-dessus de toutes les opinions politiques est intact... La cause catholique, telle que nous l'avons toujours défendue, n'est identifiée à aucun pouvoir, à aucune cause humaine... Cette souveraine indépendance des intérêts religieux, des catholiques français à comprendre et à accepter la nouvelle velle phase sociale où nous entrons. Nul d'entre eux n'a le droit d'abdiquer."

Je n'ai rien à ajouter ni rien à retrancher à ces paroles ; je me permets de croire qu'elles conviennent encore au lendemain d'un jour qui n'a été que la revanche de l'armée et de l'autorité contre la révolution du 24 février.

Remarquez bien que je ne préchais la confiance absolue, ni le dévouement illimité ; je ne me donne sans réserve à personne. Je ne professe aucune idolâtrie, pas plus celle de la force des armes que de la raison du peuple. Je me borne à chercher le bien dans le domaine du possible, et à choisir, au milieu des seules par lesquelles Dieu nous éprouve, le parti qui répugne le moins à la dignité du chrétien et au bon sens du citoyen.

Si Louis-Napoléon était un incertain, j'ésiterais, certes, à lui conférer une telle force et une telle responsabilité. Mais, sans entrer ici dans l'appréciation de sa politique depuis trois ans, je me souviens des grands faits religieux qui ont signalé son gouvernement, tant que l'accord entre les deux pouvoirs a duré : la liberté de l'enseignement garantie ; le Pape rétabli par les armes françaises ; l'Église remise en possession de ses conciles, de ses synodes, de la plénitude de sa dignité, et voyant graduellement s'accroître le nombre de ses collèges, de ses communautés, de ses œuvres de salut et de charité !

Je cherche en vain hors de lui un système, une force qui puisse nous garantir la conservation et le développement de semblables bienfaits. Je ne vois que le gouffre béant du socialisme vainqueur. Mon choix est fait. Je suis pour l'autorité contre la révolte, pour la conservation contre la destruction, pour la société contre le socialisme, pour la liberté possible du bien contre la liberté certaine du mal ; et dans la grande lutte entre les deux forces qui se partagent le monde, je crois, en agissant ainsi, être encore, aujourd'hui comme toujours, pour le Catholicisme contre la Révolution.

Agrez, Monsieur, l'assurance de toute ma sympathie. CH. DE MONTALEMBERT.

Décédés : A St-Roch de l'Achigan, le 31 ult., Jacques Archambault, âgé de 86 ans et 3 mois et demi. A Chambly, le 25 du mois dernier, après une maladie de 15 jours soufferte avec patience, Honoré Ducreux, âgé de 53 ans. Il est mort avec les secours de la religion et entouré de sa famille, ainsi que de ses amis qui ne l'oublions jamais. A St-Hyacinthe, le 1er du courant, à l'âge de 71 ans, Delle. Scholastique Cartier, veuve d'Eusèbe Cartier, 66r. Ses funérailles ont eu lieu le 4.

ANNONCES.

AVIS.

Par ces présentes donné aux habitants des Comtés de Rouville, Missisquoi et autres, que, par les annuaires faits dans la dernière Session du Parlement Provincial à l'acte pour l'établissement de Compagnies d'assurance Mutuelle contre le feu, la Compagnie maintenant établie à Saint-Jean, C. E., sous la direction de Messieurs Gabriel Marchand, Président, Prichard, B. M. Ginnis, Nelson, Mott, John Yule, I. F. Allard, Charles J. Peirce, Charles Seymour, Charles Roy et Edmond Bourgeois, peut et est prête à assurer des propriétés dans aucune partie de ce District excepté dans la Cité de Montréal.

Les avantages qui résulteront de cette Société en donnant aux habitants le moyen d'assurer chez eux sa vie avoir recours à l'étranger qui, enlevant leur argent hors du pays, les expose à contribuer aux paiements des pertes qu'il pourrait subir, cette Compagnie espère que les habitants des Comtés des environs voudront bien encourager une association qui, en mettant chaque individu assuré à ce Bureau à l'abri des pertes ruineuses causées par le feu, lui donnera en même temps une plus grande sécurité qu'une assurance chez l'étranger.

Le soussigné est le seul Agent de cette Compagnie, lui seul est autorisé à assurer des propriétés et sera toujours prêt à se transporter dans aucune partie du District quand le produit du montant à assurer payera les dépenses de voyages.

LOUIS MARCHAND, Agent S. et G. Saint-Jean, District de Montréal, Janvier 1852.

ORNEMENTS D'EGLISE, ETC., ETC.

Le Soussigné informe très respectueusement MM. les Curés, qu'il recevra avec beaucoup de reconnaissance, les ordres qu'on voudra bien lui confier pour LIVER ORNEMENTS D'EGLISE ou tous autres objets qu'on désirerait faire venir d'Europe ; il espère que tous ceux qui l'honoreront de leur confiance, auront à se féliciter de lui avoir donné la préférence, vu que son agent, M. JOSEPH CHÉMASSE de Québec, qui vient de partir pour l'Europe, en fera lui-même le choix, et qu'il peut lui adresser à ses commandes d'ici au 1er février prochain.

J. B. ROLLAND, Rue St-Vincent, Montréal, 9 janvier 1852.

CORPORATION DE MONTREAL.

LISTES DES VOTEURS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les LISTES DES VOTEURS pour les différents Quartiers de la cité, faites par les colporteurs des dits quartiers respectivement selon les dispositions de l'acte 14 et 15 Vict. chap. 128, ont été livrées au soussigné ; que, conformément aux dispositions du dit acte, les dites Listes des Voteurs seront exposées à l'Hôtel de Ville, pour l'examen de toutes personnes y concernées, à des heures convenables, (savoir : depuis dix heures, A. M., jusqu'à quatre heures, P. M., tous les jours) depuis le PREMIER jusqu'au QUINZIÈME jour de JANVIER prochain, inclusivement, et toute personne qui demandera à être ajoutée aux dites listes des voteurs, ou tout electeur qui désirera en faire rayser aucun nom, fera cette demande PAR ECRIT et signé de son nom, mentionnant le quartier auquel il appartient, et la fera livrer au soussigné, le ou avant le dit quinzième jour de janvier prochain.

J. P. SEXTON, Greffier de la Cité. Bureau du Greffier de la Cité. Hôtel de Ville. Montréal, 23 déc. 1851.

APPAREIL MECANIQUE

SCIER LE BOIS.

LES Soussignés s'étant pourvus d'un appareil propre à SCIER LE BOIS et à le mettre en état de servir tous les ouvrages de la Menuiserie, informent respectivement le public et les Entrepreneurs de constructions qu'ils sont en mesure d'exécuter sous le plus court délai et aux prix les plus modérés, toutes commandes pour CHASSIS PORTES, ENCADREMENT DE PORTES, JALOUSIES, ET TOUTE ESPÈCE D'OUVRAGES dont on voudra bien les honorer dans cette ligne. Ils comptent satisfaire aux exigences les plus difficiles sous le rapport des proportions et du fini de leur travail, invitant les Entrepreneurs et autres intéressés à venir examiner des échantillons ou en voir des essais par le fonctionnement de leur machine à leur atelier de menuiserie, RUE CHRISTOPHE, (près la Maison de Providence), No. 5. EDOUARD PEPIN, JOSEPH CHRISTIN. Montréal, 16 décembre 1851.

Nouvelles Gravures Françaises

Le soussigné vient de recevoir un assortiment considérable de GRAVURES, IMAGERIE RELIGIEUSE en couleurs et non coloriée, pour tous les usages, depuis les qualités communes jusqu'aux plus recherchées. J. M. LAMOTHE. Montréal, 7 novembre 1851.

CALENDRIER

ECCLESIASTIQUE ET CIVIL

A vendre chez E. R. FABRE et Cie, Rue St-Vincent, No. 3. Montréal, 28 novembre 1851.

LE REPERTOIRE DE L'ORGANISTE.

A VENDRE : Chez l'Auteur, Grande Rue du Faubourg St-Laurent (près de Pentecôte), No. 9. J. B. LABELLE. Montréal, 31 octobre 1851.

N. B.—Les souscripteurs qui ont donné leurs noms à l'avance, peuvent obtenir leurs exemplaires au Secrétariat de l'Éditeur.

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien qualifié, désire se placer à la tête d'une école, et connaît les avantages qu'on lui ferait. S'adresser à ce bureau.